

## COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juillet 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 juillet 2015, à 20h, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Présents: Mmes Barras, Bernaud, Braud, Guénais, Goutte,

MM. Baudet, de Boissésou, Gaudinière, Girault, Picard, Venancy.

Absentes excusées : Mmes Duqué et Germain.

### ORDRE DU JOUR :

- Tarif de la cantine,
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
- Participation à l'assainissement collectif,
- Décisions modificatives,
- F.D.A.E.C 2015,
- Déclaration d'intention d'aliéner,
- Questions diverses.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h, fait l'appel des Conseillers.

Après lecture du compte-rendu de la réunion du précédent Conseil de juin dernier par Mme le Maire, quelques modifications sont à apporter:

- 1) Lors de la marche du 21 juillet prochain, **une collation sera offerte aux participants, à leur arrivée à Plassac, vers 11h30.**
- 2) **L'Entreprise G2C devra nettoyer les canalisations de la Mandraude,** et non pas les fossés.
- 3) **Les administrés devront s'acquitter de 1 200 € à verser en mairie,** s'ils veulent bénéficier du branchement à l'assainissement collectif.

Ces précisions apportées, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

### -Tarif de la cantine :

Mme le Maire informe que le prix du ticket de cantine n'a pas augmenté depuis 2009 (**2,10 €**) et que les parents d'élèves sont prêts à payer plus cher pour davantage de produits frais et de qualité.

Mme Bernaud suggère de différencier le prix du ticket d'un élève de maternelle et celui d'un élève d'élémentaire. La seule différenciation possible intervient sur le grammage des portions, mais non sur le prix, répond Mme Braud. Mme le Maire soumet au Conseil, une augmentation de 0,20 € ... amenant ainsi le prix du ticket à **2,30 €**.

### **Délibération adoptée à la majorité et une abstention (Mme Bernaud).**

#### -Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :

Mme le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public.

En 2014, 620 habitants desservis par les réseaux et 282 abonnements,

\_ Volume facturé 23 965 m<sup>3</sup>, avec un linéaire de canalisations de collecte des eaux usées de 6 500m, un débit moyen de 370 m<sup>3</sup>/jour, et une autorisation de rejet dans la Gironde,

\_ Prix du service de l'assainissement collectif (forfait HT: 15 € + 1€/m<sup>3</sup> avec T.V.A. de 7%),  
délibération du 21/10/2013,

_ Recettes d'exploitation :	28 547,35 € HT (facturation aux abonnés),
_ Abonnements :	3 969,35 € HT,
_ Redevances eaux usées domestiques	24 578,00 € HT,
_ travaux projetés en 201: poste de relevage.	53 287,00 € HT,
_ état de la dette au 31/12/2014	38 152,14 € HT.

Le prix global: eau potable + assainissement collectif pour une famille de 4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>, revient à 360,21€ TTC.

Mme le Maire demande au Conseil de délibérer.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix)

- Participation à l'assainissement collectif :

**M. Gaudinière** annonce que la S.A.U.R. a effectué 2 branchements, pour raccorder les propriétés au réseau d'assainissement collectif.

Entre 0 et 6m linéaires, le montant est de 2 440 €; entre 6 et 9m l, 3 880 €. Actuellement, il coûte aux administrés 1 200€ de participation aux frais de branchement. Pourrions-nous demander 1 500€?

**M. Girault** tient à préciser que 1 500 € peut sembler être une somme conséquente, mais il faut prendre en considération les efforts faits par la commune à qui, cela revient à 2 440€ ou 3 880€ par branchement...

Deux lettres ont été envoyées à des habitants, leur demandant de faire le nécessaire, lors de la vente ou succession de leur maison pour être raccordés .

**Mme Bernaud** propose la moitié de chaque montant, soit  $2\,440\text{€}/2 = 1\,220\text{€}$  et  $3\,880\text{€}/2 = 1\,940\text{€}$ . M. Baudet voudrait différencier maisons vacantes et maisons neuves (plus de facilités pour le neuf plutôt que l'existant?).

M. Gaudinière propose plusieurs tarifs et Mme le Maire demande son avis au Conseil.

Participation à demander : 1 200€ (0 voix),

1 900€ et 1 200€ (3 voix Mmes Bernaud, Guénais, M. Baudet)

1 500€ (8 voix pour).

**Délibération, fixant la participation des ménages au raccordement collectif à 1 500€, adoptée à la majorité (8 voix).**

- Décisions modificatives :

Il s'agit : -d'un jeu d'écritures comptables de 1 314 € à basculer entre Dépenses/ Recettes d'Exploitation et Dépenses/ Recettes d'Investissement.

**Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix).**

-d'un autre basculement d'écritures comptables de 800€ (achat d'un ordinateur d'une puissance supérieure pour le Secrétariat) : ajouter 800€ à la ligne 2 184 et retirer 800 de la ligne 020.

**Délibération adoptée à l'unanimité (11 voix).**

-d'un basculement de +/- 2 000€ pour frais à l'occasion des permanences de MM. Charles et Pico, Commissaires Enquêteurs (venus deux fois pour le P.L.U, suspendu depuis).

M. Pico, sur demande de Mme le Maire, a été suspendu pour cause de non neutralité, et l'enquête Publique du P.L.U, repoussée en septembre pour le manquement d'une pièce au dossier de l'Autorité Environnementale. Mme Bernaud voudrait savoir si, pour la consultation, des horaires plus larges pourraient être aménagés. Mme le Maire répond « non », car ce sont les Commissaires Enquêteurs qui ont défini leurs horaires.

**Délibération approuvée à la majorité (9 voix) et 2 abstentions (Mme Guénais et M. Gaudinière),**

-d'une modification, due à des dépenses imprévues à l'école (1 520€) où il faut absolument installer une porte coupe-feu et anti pince-doigts,

-d'une modification concernant le montant de la subvention accordée par le F.D.A.E.C; Il s'agit de 10 413€, au lieu de 10 010,57€,

-d'un changement pour le chauffage de la salle polyvalente où il serait préférable d'installer une pompe à chaleur au lieu de convecteurs,

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Un terrain a été vendu par M. Fonteyne, pour lequel il n'y a pas de projet d'urbanisme.

**Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix)**

- Questions diverses :

**Mme le Maire et M. Gaudinière** ont visité le chantier de la Cité Piron, tout va bien.

**M. Venancy** fait savoir qu'il y a eu une fuite d'eau Rue Boyer, des buses ont été remplacées Rue de l'Ancienne Gare, suite à un effondrement de la chaussée ; le Pont de Rousselle est fini de restaurer, le travail a été bien fait.

**M. Girault** se plaint de voir le quartier de la Maisonnette pas assez entretenu. Mme Bernaud propose de faire inverser les travaux faits par l'Entreprise Menanteau et ceux de la commune. Ce n'est pas possible. Faudrait-il enlever le dos d'âne au niveau de chez Mme Nouts?

**Mme Guénais** demande de nettoyer les chemins pour la randonnée.

**M.Baudet** félicite, au nom de la factrice, Damien et la Municipalité pour leur efficacité à retirer l'essaim d'insectes dangereux.

**M.Gaudinière** dit ne pas avoir de nouvelles de G2C, après qu'un courrier a été adressé et demande que l'installation des panneaux indiquant l'aire de pique-nique au Port, soit faite au plus vite et précise que les travaux de nettoyage de toutes les canalisations débuteront le 20 juillet.

**Mme Braud** donne une liste de travaux à faire pour l'école, avant la kermesse.

**Mme le Maire** lève la séance à 21h30.

La Secrétaire de séance,

M-C Braud.